



Saint-Denis le 2 novembre 2009

## Point sur le financement de la politique de l'eau et sur l'assainissement

# COMMUNIQUÉ

Le Préfet de la Réunion, Pierre-Henry MACCIONI, a reçu ce jour les élus de La Réunion, pour un point sur le financement de la politique de l'eau et notamment de l'assainissement. Bruno RAKEDJIAN, responsable du suivi du contentieux sur les eaux résiduaires urbaines pour le Ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer, participait à cette réunion.

Sur 16 agglomérations d'assainissement réunionnaises de plus de 2000 équivalent-habitants, 13 sont considérées aujourd'hui comme non conformes aux obligations de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. 9 agglomérations réunionnaises sont citées par les contentieux européens, 3 au titre de l'infraction 2004/2032, 6 au titre de l'infraction 2006/2128.

L'évolution du contentieux montre que la commission européenne pourrait saisir la Cour de justice des Communautés européennes début 2010. La France pourrait alors être condamnée dans un premier temps pour non respect du droit communautaire en 2011, puis financièrement en 2012.

Les chantiers de stations d'épuration (STEP) ont connu une évolution appréciable. Alors qu'une seule STEP avait été financée sur la période 2000-2006, six l'ont été en 2008 et 2009, et 5 projets de STEP sont en cours d'examen pour un financement. A partir de 2010, 6 STEP sont identifiées pour un financement, dont 2 concernées par le contentieux européen. De 2007 à 2009 des progrès ont été effectués puisque l'ensemble des communes a déposé leur demande d'autorisation réglementaire.

Pour autant, la Réunion demeure l'un des territoires où la situation de l'assainissement est la plus préoccupante vis-à-vis du contentieux européen. **Le Préfet a souligné que la réunion de ce jour, était celle « de la dernière chance » pour construire des réponses collectives face aux enjeux de l'assainissement et aux condamnations qui menacent la France et La Réunion.**

**Le Préfet a rappelé aux élus que les services de l'Etat étaient à leurs côtés pour élaborer des solutions techniques et financières.** C'est ainsi que, en association avec le Conseil National de la Fonction Publique Territoriale, les services de l'État ont organisé un séminaire sur tous les aspects de l'assainissement des eaux domestiques, dans la semaine du 26 au 30 octobre 2009.

S'agissant du financement, la prise en charge des dossiers de STEP en cours d'instruction épuisera dès le début 2010 les enveloppes budgétaires européennes allouées aux projets de STEP pour la période 2007-2013. Le Préfet souhaite que, à l'occasion de la négociation à mi-parcours de ces enveloppes, le thème de l'assainissement bénéficie prioritairement du redéploiement des fonds européens disponibles.

PLACE DU BARACHOIS  
97405 ST DENIS CEDEX  
STANDARD  
Tél : 02 62 40 77 77  
Fax : 02 62 41 73 74

Contact presse  
Gaëlle Reverdy  
Chef du bureau de la  
communication interministérielle  
Tel. : 02 62 40 74 19  
GSM : 06 92 29 44 38  
Fax : 02 62 21 77 04

Dans un courrier en date du 29 octobre 2009 adressé à Monsieur Eric FRUTEAU, Président du Comité de bassin, le Ministre d'Etat Jean-Louis BORLOO a indiqué que l'État était prêt, pour sa part, à augmenter les montants actuellement contractualisés jusqu'à 15 millions d'euros. Il a précisé qu'il importait que les contreparties nationales, autres que l'Office de l'eau, confirment leur volonté de conserver les équilibres actuels dans la part des plans de financement qui ne relèvent pas des maîtres d'ouvrage. Il a également attiré l'attention sur la possibilité de faire appel à l'enveloppe de 300 M€ réservée par la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'assainissement dans les DOM à un taux très avantageux.

**Le Préfet a également rappelé que le bouclage financier de l'assainissement ne serait pas possible sans l'instauration des redevances pour pollution domestique de l'eau et pour modernisation des réseaux associés.** Plus généralement, ces redevances doivent permettre de faire face aux besoins financiers de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Réunion. Le Préfet fait toute confiance aux élus, aux membres du Comité de bassin et aux membres du Conseil d'administration de l'Office de l'eau, pour que ces redevances soient votées avant la fin de l'année, à un niveau et selon une progressivité répondant aux préoccupations sociales des réunionnais et permettant de répondre aux besoins de la politique de l'eau.